

AWBB

Province de Namur

Groupe Parlementaires.

PV N°05 – 2018/2019 - Réunion des 3 comités du 09/01/2019 (art PA 48-f)

Présents :

M Hancotte A., Procureur régional

M Lauwerys J., Président du CP, Mme Nicolas C., MM. Pierre O., Aigret Ph., Hastir M., Hoeters J. et Van Cauwenbergh G., membres du CP

MM. Hougardy M. et Meurice J., membres du CJP. Namur

M Trausch G., Président du Groupe des Parlementaires Namurois, Mme Nicolas C.,

MM Aigret Ph., Henry P. et Herquin P., membres du Groupe des Parlementaires Namurois.

Invités : Mme Etienne – Dupuis C et M Nivarlet J.

Invités excusés : Mme Labidi Herion N., MM Delchef JP., Léonard S., Servais Ch. et Regnier M.

Invitation « statutaire » lancée par le Groupe des Parlementaires (PA48-f), **Trausch G.** souhaite la bienvenue et présente, au nom du Groupe, ses vœux de réussite, à l'occasion de cette année nouvelle. De nombreuses idées et propositions de modifications au ROI ont été transmises par de plusieurs clubs namurois : qu'ils en soient tous remerciés. Toutes ces modifications font l'objet actuellement d'un examen par le Groupe et plusieurs seront intégrées dans celles soumises, par le Groupe au vote lors de la prochaine AG de l'AWBB en mars prochain. Sans point à l'ordre du jour, présenté par les différents organes, il propose, le « traditionnel » tour de table.

Hancotte A., procureur régional : constate une recrudescence des transactions en provinces du Hainaut et à Liège. Par contre à Namur les propositions de transactions « à l'amiable », sont bien souvent refusées.

Aigret Ph., souhaiterait savoir s'il ne serait pas judicieux de revoir l'incompatibilité de siéger dans certaines instances judiciaires et donner ainsi la possibilité, à certaines personnes ayant toutes les compétences requises, de siéger ? **Hancotte A.** ne partage pas cette idée car des situations d'incompatibilité pourraient en découler lors de certains conflits.

Van Cauwenbergh G., regrette que lors d'une procédure d'appel, les arbitres ne soient pas toujours convoqués. **Hancotte A.** explique qu'à la base, il existe une procédure « écrite » et que, si aucun élément complémentaire ne vient s'ajouter au dossier, le procureur peut alors estimer que les arbitres ne doivent pas être convoqués. **Hougardy M.**, estime qu'il y a lieu d'être plus rigoureux dans cette procédure car cela pourrait nuire à l'image du conseil d'Appel.

Van Cauwenbergh G., demande des précisions concernant la manière d'appliquer les amendes pour feuilles de rencontres incomplètes. **Dupuis C.** explique que les amendes doivent toujours appliquées au club « fautif » ; le bon sens est la règle. **Trausch G.**, complète en signalant que le TTA signale que l'amende prévue doit être appliquée par infraction.

Meurice J., rappelle, à tous les membres de l'AWBB, que le PJ55 souligne qu'un Conseil judiciaire se prononce en toute indépendance et sans intervention au préalable.

Henry P., fait remarquer que le quota de membres namurois dans les instances judiciaires, au niveau national, n'est pas toujours atteint. Le procureur **Hancotte A.** annonce que le nécessaire sera fait en ce qui concerne Basketball Belgium.

Pierre O., concernant la proposition de modification statutaire au PC3 : il fait remarquer qu'il importe que le délégué de club/ aux arbitres soit impérativement « majeur ». Si cela n'était pas le cas, qui est responsable en cas de litige ? Par corollaire, le PC28 ne devrait-il pas aussi être revu ? **Trausch G.** répond que des modifications au R.O.I. sont prévues pour les deux articles en question.

Nicolas C., estime également que le PC3 doit être actualisé. Elle apprécie l'analyse faite par le Groupe concernant cet article.

Hoeters J. est-il normal qu'une rencontre débute à 22 heures ? **Aigret Ph.** répond qu'il n'est pas contre, à partir du moment où les clubs et les arbitres concernés sont tous d'accord !

Trausch G., demande, au vice-président de l'AWBB, **Nivarlet J.**, de compléter l'information des différents membres provinciaux présents, concernant la situation actuelle des deux ASBL « FRBB » et « BASKET BELGIUM » et de la Fondation « PROMBAS ».

Nivarlet J., explique qu'à la base, la FRBB (seul organe reconnu auprès de la FIBA) a connu un important litige financier lié à une Société développant la promotion du basket en Belgique (BNP). L'ASBL « FRBB » a été mise en liquidation et cette procédure est, à ce jour, toujours en cours.

Les activités de la défunte « FRBB » (chargée de l'organisation des compétitions nationales, de la gestion des équipes nationales, de la Division I Dames, des litiges judiciaires ...), ont été reprises par une nouvelle Fondation « PROMBAS ». Cette dernière a été ensuite dissoute le 31.12.2018, suite à la création d'une nouvelle ASBL « BASKETBALL BELGIUM ».

Depuis le 01.01.2019, les statuts et l'existence d'une nouvelle ASBL « BASKETBALL BELGIUM » sont reconnus par la FIBA. L'AWBB, la VBL et l'EUROMILLIONS BASKETBALL LEAGUE (division I nationale MM) sont les 3 personnes morales membres de l'asbl.

Le CDA est composé de 2 administrateurs (BVL et AWBB), qui ont chacune désigné 3 représentants ; l'AWBB a désigné 2 membres du CDA et un parlementaire namurois, Henry P., lors de l'AG de l'AWBB du 25 novembre 2018.

Henry P.; espère que BASKETBALL BELGIUM ne soit pas qu'une simple « coquille vide ». Le fait de pareil changement en cours de saison pose de sérieux problèmes (arbitrage, compétitions, litiges judiciaires ...) mais les impératifs fixés par la FIBA étaient tels.

Hastir M., afin de faciliter le travail des contrôleurs des feuilles des matches, souhaite que les instances judiciaires mentionnent le N° de la rencontre concernée dans chacun des procès-verbaux. Les membres du CJP relaieront la demande.

Herquin P., félicite le CP.NAM pour l'organisation « décentralisée » (Profondeville, Ciney et Cerfontaine) d'une formation d'officiels de table. Il apprécie la mise en place d'un système de contrôle des frais d'arbitrage, particulièrement efficace, par **Deleuze M.** (jeune membre du CP), et **Pierre O.** Belle collaboration du département « championnats » avec le CP NAM permettant une analyse efficace et « croisée ».

Rappelle, comme l'a fait le président du CP.NAM, le droit de réserve de tout membre à la fois d'un club et d'un Comité au sein de la Fédération !

Dupuis C., à la demande du président, informe l'assemblée qu'une réunion du groupe de travail concernant la réforme du championnat jeunes se tiendra à la fin du mois de janvier. Un projet « adapté » sera présenté lors de la prochaine AG de l'AWBB en mars prochain.

Une compétition nationale « jeunes » est à l'étude. Elle pourrait voir le jour la prochaine saison (pour certaines catégories d'âge), ce qui impactera la réforme en cours.

Trausch G. remercie chaleureusement tous les représentants présents, des différentes instances provinciales, pour leur participation active et judicieuse aux débats de cette année.

HERQUIN Pascal,
secrétaire

TRAUSCH Gérard,
président des parlementaires namurois